

Commission Centrale d'Arbitrage

23^{ème} COURSE DES ILES COURSE EN SOLITAIRE AVIS DE COURSE (BIS)

Nom de l'épreuve : **COURSE DES ILES**

Dates complètes : **du Dimanche 11 Juin au Vendredi 16 Juin 2017.**

Lieu : **L'HERBAUDIÈRE - ILE D'YEU - ILE D'YEU – LA TRINITE SUR MER – LORIENT KERNEVEL .**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE HOEDICAÏS**

1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, RCV 2017-2020*
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 **- Les navires doivent être homologués et équipés pour une navigation à plus de six milles d'un abri.**
- Les navires doivent être équipés d'une VHF fixe 25 watts avec antenne en tête de mât
- Les navires doivent être équipés d'un appareil AIS actif, émetteur-récepteur enregistré à l'agence nationale des fréquences. (ANFR) .

1.3 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique
(adresse du document sur le site internet de la FFVoile :
http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement WORLD SAILING tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de groupe OSIRIS 7 à 28 inclus, classes C,D,E, et R3,R4 des tables FFVoile OSIRIS (HN) H 108 et H109 .

Deux ou trois flottes seront créées en fonction du nombre et des dimensions des bateaux inscrits

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse indiquée en fin de document au plus tard le 15 Mai 2017.

3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription définitive :
- les licences FFVoile valides 2017 portant le cachet médical .
- l'autorisation de port de publicité
- la Carte d'Identité OSIRIS (HN) valide 2017.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Montant total : 320 €

- Réservation du numéro de cagnard par envoi d'un chèque de 60 € en remplissant et retournant le bulletin d'inscription ci-dessous.
- Versement du solde de l'inscription, soit 260 € par chèque pour le 01 Mai 2017.
 - *Les frais de dîners de départ de d'arrivée sont inclus dans les droits d'inscription.*
 - *Les frais de place dans les ports sont inclus dans les droits d'inscription*
 - *En cas de désistement, les droits versés restent acquis au club organisateur.*

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription, jauge et contrôles :

PORT DE L'HERBAUDIÈRE .

Dimanche 11 Juin 2017 de 9 h à 12 h et de 13.30 h à 19 h

5.3 Jours de course :

5.4 Lundi 12 Juin. 9 heures.

L'Herbaudière – Port Joinville.

5.5 Mardi 13 Juin. 9 heures.

Tour de l'île d'Yeu.

5.6 Mercredi 14 Juin - 15 heures.

Ile d'Yeu – La Trinité sur Mer.

5.7 Jeudi 15 Juin.

Arrivée La Trinité sur Mer.

5.8 Vendredi 16 Juin. 9 heures.

La Trinité sur Mer – Lorient Kernevel.

5.9 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 8h52 le Lundi 12 Juin.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Prescription FFVoile :

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Les annexes « Parcours » seront remises aux concurrents à la confirmation d'inscription.

8 CLASSEMENT

8.1 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL.

Le Système de Points « a minima » de l'annexe A s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

8.3 (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 2.

9 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Un cadeau et une coupe à chaque vainqueur de série.

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile .

12 FRAIS DE SEJOUR DANS LES PORTS

Les bateaux ne versent pas de droit de séjour dans les ports visités, du Dimanche 11 Juin au Vendredi 16 juin.

BULLETIN D'INSCRIPTION

COURSE DES ILES 2017

A photocopier et à retourner au secrétariat :

Jean Noel Tourin
11 avenue Edmond Rostang. Le Manegor
44500 LA BAULE
Email : jn.tourin@gmail.com

Nom Prénom

Profession

Année de naissance

Adresse

Ville CP

Tél :

Fax :

Email :

Nom du bateau (acte de francisation)

Nom pour la course

Type Chantier

Long Larg Tirant d'eau

Numéro de Voile (obligatoire dans la GV au moins)

Groupe HN net

Joindre Copie du certificat HN OSIRIS valide (2017)

Ci joint le chèque de réservation du pavillon de course 60 €.

Solde de 260€ sera demandé à la confirmation d'inscription à l'Herbaudière.

NOTA : les réservations postérieures au 1 Mai 2017 seront majorées de 40 € soit 100 €.

(en cas de désistement les sommes versées restent acquises au CNH)